



CHAMPIONNATS / TROPHÉE OPEN / PROMOTION OPEN DE MOTO-CROSS RÈGLES GÉNÉRALES 2023 HAUTS DE France

ARTICLE 1 :

La Ligue Motocycliste des Hauts de France met en compétition les Championnats, unique pour la Ligue, Trophée Open et Promotions Open de MOTO-CROSS.

Ils sont réservés aux licenciés F.F.M et adhérents à un Club des Hauts de France.

Pour participer à un Championnat, Trophée Open ou Promotion Open, une demande d'inscription, à l'année ou à l'épreuve est obligatoire sur le site : **Engage Sport**, après avoir fait une demande numéro.

La Commission de Moto-cross et d'endurance TT sont les seules habilitées à déterminer la qualification des pilotes dans chacune des catégories. Les circuits doivent être certifiés par un expert désigné par la Fédération et homologués par la Préfecture du département concerné. Toute manifestation doit être autorisée par les pouvoirs publics et avoir reçu le récépissé de déclaration.

ARTICLE 2 : ÉPREUVES

Sont obligatoirement faites sur le territoire de la Ligue sauf accord particulier. Après parution du calendrier, aucun changement ne pourra être apporté. Y compris un changement de date sauf cas exceptionnel. Les épreuves hors championnat ou non- inscrites au calendrier ne seront pas autorisées à organiser. (Sauf si date disponible, mais ne seront pas prioritaire)

Les clubs désirant organiser une épreuve Belge (FPCNA) devront obligatoirement avoir organisé une épreuve de Ligue comptant pour le Championnat Hauts de France et avoir l'accord de la Ligue.

Le chronométrage de la Ligue est obligatoire pour la validation de tous les Championnats de Ligue HDF et Comités Départementaux, Promotions Open, Educatif.

Les épreuves sans Championnats, Promotions Open ou Educatifs ne sont pas prioritaires sur le calendrier 2023.

COMPOSITION DES CATÉGORIES :

- **Kids 50 (avec classement cumulé)**
- **Espoirs 65 et 85 Educatifs (avec classement séparé)**
- **Championnat 85 Minimes et Cadets (avec classement séparé en fin d'année)**
- **Championnat 125cc, Juniors 125cc, 250 et 450 (classement cumulé par catégorie)**
- **Trophée Open (avec classement cumulé réservé aux pilotes non qualifiés en championnat)**
- **Promotion Open (avec classement cumulé sur les résultats de la finale OR) + Vétérans (avec classement cumulé)**

Chaque épreuve (~~sauf Kids 50~~) comprendra 2 ou 3 manches séparées par un repos de 30' minimum.

Nombre de coureurs qualifiés : suivant le règlement particulier du championnat et suivante l'homologation du circuit.

Contrôle : essais et courses à l'aide de Transpondeurs. (Pour les Kid's 50cc en fonction des circuits)

Les pilotes sont responsables de leur transpondeur en cas de perte il sera facturé 50€.

ARTICLE 3 : ESSAIS

1 séance obligatoire minimum, séparées par un repos de 30mns minimum.

- ✓ **10 mn essais libres pour toutes les catégories**
- ✓ **1 de 15 mn chrono (en fonction du nombre de série 20mn) pour les Championnats 125, 250 et 450.**

La durée des essais libres ou chronométrés pourra être modifiée en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

- **1^{ère} Formule : ENGAGEMENT A L'ANNÉE** : Pour toutes les épreuves comptants pour un Championnat de Ligue, sur la totalité des épreuves.

Montant 37 € +4€ de location transpondeur X Nombre D'Épreuves par le Biais du site ENGAGE -SPORT

La Ligue transmettra les droits correspondants à chaque organisateur 30 euros X nombre d'engagés
(37€ - 7€ Ligue)

Kids 50cc 20€ + 4€ de location de transpondeur X nombres d'épreuves (20€ -5€ ligue)

Espoirs Educatifs 65/85cc 20€ +4€ de location transpondeur X nombres d'épreuves par le biais du site Engage-Sport (20€ -5€ ligue)

- **2^{ème} Formule : ENGAGEMENT A L'ÉPREUVE** :

Inscription à faire 5 jours avant l'épreuve sur le site ENGAGE SPORT. (Fermeture des engagements le mercredi midi pour les épreuves se déroulant un dimanche)

- Engagements à l'épreuve : 47 euros + 4€ de location transpondeur (-10€ gestion des officiels)
- Kids 50cc à l'épreuve : 25€ + 4€ de location de transpondeur (25€ -5€ ligue)
- Espoirs 65/85cc : 25€ +4€ de location transpondeur (25€ -5€ ligue)
- Possibilité de s'inscrire jusqu'au jeudi midi au tarif majoré à 60 euros passé ce délai plus aucun engagement ne sera autorisé

Les organisateurs sont tenus de prendre tous les engagements émanant de coureurs de la Ligue des Hauts de France, envoyés dans les délais réglementaires, si place encore disponible.

PASS-PILOTES : le club devra prévoir au minimum 1 entrée pilote + 2 accompagnateurs

Toute absence non justifiée le lundi après la manifestation ne sera pas remboursée

Ceci est valable pour toutes les catégories.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS LA VEILLE ET LE MATIN DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 5 :

Lors des journées championnat si, quinze jours avant la clôture des inscriptions, le nombre de pilotes inscrits est insuffisant pour faire des qualifications, à titre exceptionnel, il pourra être ajoutée une catégorie open ouverte à tous. Celle-ci ne pourra donner lieu à aucune prime de départ ou d'arrivée, ni de classement cumulé. La mise en place de cette catégorie impliquera de limiter à 40 les inscriptions en championnat 125/250/450 cc.

IMPORTANT

Chaque Participant doit avoir 1 Tapis Environnemental et 1 Extincteur

Il est Responsable de ses déchets, doit les conditionner et les ramener chez lui.



© www.ClipProject.info

REGLEMENT GÉNÉRAL 2023

CHAMPIONNATS / TROPHÉE OPEN / PROMOTION OPEN DE MOTO-CROSS

ARTICLE 6 : CLASSEMENT

Dans chaque épreuve, chaque manche est considérée comme une épreuve en soi, pour chaque catégorie retenue. Les points attribués sont par manche et par classement dans chaque catégorie.

- 1 ^{er} 25 PTS	- 6 ^{ème} 15 PTS	- 11 ^{ème} 10 PTS	- 16 ^{ème} 5 PTS
- 2 ^{ème} 22	- 7 ^{ème} 14	- 12 ^{ème} 9	- 17 ^{ème} 4
- 3 ^{ème} 20	- 8 ^{ème} 13	- 13 ^{ème} 8	- 18 ^{ème} 3
- 4 ^{ème} 18	- 9 ^{ème} 12	- 14 ^{ème} 7	- 19 ^{ème} 2
- 5 ^{ème} 16	- 10 ^{ème} 11	- 15 ^{ème} 6	- 20 ^{ème} 1

Pour être classé, un pilote doit avoir fait un tour et être passé une fois sur la boucle de chronométrage (sauf conditions particulières météo et sur décision de la direction de course).

ARTICLE 7 : EXCLUSION

Seront exclus des catégories concernées pour l'année considérée :

Les coureurs ayant été reconnus avoir participé à une course motocycliste n'ayant pas reçu le visa F.F.M, le même jour qu'une épreuve de la Ligue.

Dans les cas d'exclusion, les droits d'engagements à l'année ne sont pas remboursables et restent acquis à la LIGUE.

ARTICLE 8 : RÉGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Il devra être conforme aux RP type de la F.F.M. Il devra préciser la date limite d'acceptation des engagements (ART 4), jour et horaire des essais, séries, le montant des prix. Le règlement doit porter en en-tête :

- Le Nom du Club - La LMHDF - La F.F.M. -Les Officiels de l'épreuve

ARTICLE 9 : NUMÉROS DE COURSE

Chaque pilote demandera un numéro de course qu'il conservera toute la saison, la gestion sera faite par le biais du site Engage sport

Ce numéro lui sera délivré uniquement par le biais du site engage sport, les numéros seront attribués dans l'ordre de réception ; sur demande du pilote, les numéros du Championnat de France seront conservés. (Si disponible)

**En cas de mauvaises conditions météorologiques et sur décision de la direction de course,
Les pilotes auront l'obligation d'avoir le N° de course dans le dos : dossards ou maillots.
Celui-ci doit être identique à celui de la moto, de couleur noir ou blanc suivant contraste du support.**

Les machines doivent porter les 3 plaques conformes au règlement technique national. Couleurs suivant la catégorie avec des **NUMÉROS LISIBLES**. Toute machine non-conforme sera refusée aux essais, séries et manches de classement.

COULEURS DES PLAQUES :

➤ 50 - 65 – 85 :

➤ 125cc 2 T et 250cc 4T :

➤ AUTRES CYLINDREES :

FOND BLANC / N° NOIR ou FOND BLEU / N° BLANC

FOND NOIR / N° BLANC

FOND BLANC / N° NOIR

Fond Blanc
Numéro Noir

Fond Bleu
Numéro Blanc

Fond Noir
Numéro Blanc

ARTICLE 10 : ANNULATION AVANT LA DATE

Les organisateurs sont tenus aux remboursements des droits d'engagement en cas d'annulation de l'épreuve ~~sauf conditions météo ou refus Préfecture.~~

ARRÊT D'UNE COURSE AVANT LA FIN

Si une course est arrêtée avant son terme pour des raisons d'arrosage insuffisant ou pour toutes autres raisons matérielles, le club recevra une amende de 1500€ retenu sur le reversement des engagements. Le club en question ne percevra que la moitié du montant des engagements, l'autre moitié sera reversé aux pilotes présents.

Une vérification sera faite par la Ligue le mercredi avant l'épreuve pour les clubs ayant rencontré un problème l'année précédente, la Ligue se réserve le droit d'annuler la manifestation 4 jours avant la manifestation en cas d'important manquement (arrosage, préparation de piste ou autres).

ARTICLE 11 : ENTRÉE SUR LA GRILLE : Pré-Parc Obligatoire

MANCHES DE CLASSEMENT (~~hors Kids-50~~)

Les essais chronométrés de la 2^{ème} séance seront retenus pour l'entrée en grille de toutes les manches, suivant l'ordre chronologique des résultats y compris pour les pilotes hors Ligue.

Les tests de départ seront autorisés si la configuration du circuit le permet et sous la responsabilité du Directeur de course.

ARTICLE 12 : CHANGEMENT DE CATÉGORIE EN COURS DE SAISON : Uniquement sur avis de la Commission de Moto-Cross avec perte des points acquis dans la catégorie quittée

ARTICLE 13 : Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés en fin d'année si un minimum de 5 pilotes est classé.

ARTICLE 14 :

Un Délégué, un Directeur de course et un Commissaire technique seront désignés par la Commission pour chaque épreuve de Championnat. Ils seront indemnisés suivant la tarification de l'année considérée.

Le Délégué devra adresser dès que possible à la Ligue HDF :

- Le Rapport de délégation
- Le Listing des Commissaires et Officiels, sur listing Spécifique **obligatoire**
- Rapport de clôture signé et les PV de Réunion de jury **obligatoire**

ARTICLE 15 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être portée par écrit au Directeur de course accompagnée d'une caution de 75 €.

- Dans les 30 mn qui suivent l'arrivée pour les réclamations concernant le déroulement de la course.
- Dans les 30 mn qui suivent la proclamation officielle des résultats par affichage portant mention de l'heure.

ARTICLE 16 :

Tout pilote engagé est responsable de ses accompagnateurs **sur Le Circuit et ses Abords Immédiats, Avant, Pendant et Après les Courses**, **Les Débordements ne seront pas tolérés après 23 h 00 sur le Parc Coureur la Veille des Courses.**

ARTICLE 17 : SÉLECTION RÉGIONALE

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve de prestige de niveau National sera tenu d'y répondre sauf accord de la Commission de Moto-Cross si elle juge l'excuse valable. Dans le cas contraire, le pilote ne pourra participer à aucune autre épreuve Motocycliste le jour, la veille ou le lendemain de l'épreuve concernée ;

Le pilote sélectionné marquera un minimum de points en fonction de sa moyenne des points marqués aux championnats à la date de l'épreuve. Si le nombre de points marqués dans sa catégorie lors de la coupe des régions est supérieur, il marquera ce nombre de points réels.

ARTICLE 18 :

L'organisateur doit prévoir obligatoirement l'arrosage du circuit en fonction des conditions climatiques, **une bonne préparation de sa piste.**

Il doit prévoir un secrétariat conséquent et permanent en fonction de la capacité de l'épreuve et du nombre de participants.

Il doit avoir à disposition un matériel approprié de reproduction pour diffusion des grilles de départ : résultats, décisions, informations etc.....

Le poste de chronométrage doit être conforme au cahier des charges.

Un emplacement, à proximité du poste de télévision (Chrono) doit être prévu afin que les pilotes puissent s'y approcher en toute sécurité pour prendre connaissance de leurs temps. Zone de panneautage obligatoire.

ARTICLE 19 : HOMOLOGATION DE CIRCUIT

L'homologation doit être demandée par le Club à la Préfecture de son département, et à l'expert sécurité de la FFM accompagnée d'un plan du circuit en 2 exemplaires et une Certification aux Règles Techniques FFM.

Le PLAN Doit Préciser :

- La longueur du circuit
- La largeur
- Les dénivellations
- Les postes de sécurité, Croix Rouge, Commissaires
- Les postes d'ambulances, leurs voies d'évacuation
- Les postes de secrétariat de course
- Parc coureurs, ligne de départ, parc spectateurs, voies d'accès.

La visite technique est faite en présence :

- Du Président du Club et d'un Expert Sécurité désigné par la FFM. La présence du représentant CDSR est souhaitable.

ARTICLE 20 : DÉFINITION DES CYLINDRÉES PAR CATEGORIES

Equivalence des cylindrées

- | | | |
|------------------|-----------------------|--|
| • Championnat | 85cc | Moteur 2 Temps à partir de 11ans |
| • Championnat | 125cc, 250, 450 | Moteur 2 Temps ou 250CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3 |
| • Trophée Open | 125cc – 250cc à 500cc | Moteur 2 Temps ou 450CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3 |
| • Promotion Open | 125cc – 250cc à 500cc | Moteur 2 Temps ou 450CC à 650CC 4 Temps Classe 1, 2 et 3 |

